

N° 2024-12

SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
Séance du 14 mai 2024

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20
 NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 14
 NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mai, sur convocation faite le 07 mai, le Comité Syndical s'est rassemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Lionel PACAUD dans la salle du conseil municipal à Echillais,

Présents titulaires (14) : CANAUD Jeannine, CLOCHARD Roland, COGNE Geneviève, COUESNON Elsa, DBJAY Jean-Pierre, DURIEUX Michel, GAURIER Sylvain, GRIMAUULT Wilfried, LOUVRIER Franck, MARTIN Alain, MAUGAN Claude, MAZEDIER Patrick, PACAUD Lionel, VINOT Valérie

Pouvoirs (4) : MORJON Marie Laure à MAZEDIER Patrick, PHILIPPE Jaqueline à CANAUD Jeannine, PRUGNIERES Anne-Cécile à MAUGAN Claude, PERLADE Lydie à DBJAY Jean-Pierre

Excusés (1) : MOSTAFA Samy

Secrétaire de séance : CANAUD Jeannine

Elu rapporteur : Monsieur PACAUD – Vice-Président

Objet : Affectation du résultat 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le Compte administratif 2023,

Considérant qu'il revient au Conseil Syndical de se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023,

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2023	
dépenses de l'exercice	151 535,41 €
recettes de l'exercice	130 236,95 €
réserves au 1068	0,00 €
Résultat de l'exercice 2023	- 21 298,46 €
solde d'exécution antérieur reporté	22 789,83 €
Résultat cumulé au 31/12/2022	1 491,37 €
Restes à réaliser au 31/12/2023	
dépenses	8 200,26 €
recettes	18 570,56 €
solde positif des RAR au 31/12/2022	10 370,30 €

AR Prefecture017-200049625-20240514-2024_12-DE
Reçu le 21/05/2024

Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €
Résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2023	
dépenses de l'exercice	2 051 158,91 €
recettes de l'exercice	2 083 562,81 €
résultat de l'exercice 2023	32 403,90 €
résultat antérieur reporté	219 398,68 €
résultat cumulé au 31/12/2022	251 802,58 €

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'

- Affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit

Résultat reporté en investissement (001)	1 491,37 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	251 802,58 €

Approuvé à l'unanimité



Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Le Président,

Le Président
Jean-Pierre DBJAY

Enregistré en sous-préfecture le :
Sous le n°017-200049625-20240514-2024 _ 12DE
Affiché le :
Certifié exécutoire le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat